

Direction des espaces littoraux et des activités maritimes

Politique publique : Infrastructures et mobilité
Politique sectorielle : Infrastructures portuaires

CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 3ème trimestre 2013

RAPPORT 2012 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ÎLES DU LARGE

Afin de répondre aux besoins des populations insulaires, de maintenir et développer les activités économiques sur les îles, le département du Morbihan a décidé, conformément aux dispositions des articles L. 5431-1 et suivants du code des transports, d'instaurer un service de transport maritime entre le continent et les îles suivantes : Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic.

Ce service a été confié à compter du 1^{er} janvier 2008, à travers une délégation de service public, à Véolia Transport, Compagnie Océane, pour une durée de sept ans.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire a produit un rapport d'activité de l'année 2012 comportant les comptes de cette cinquième année d'exploitation et une analyse de la qualité du service.

Le contenu de ce rapport doit permettre à l'autorité délégataire d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

I - CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

A - ROTATIONS

	Nb de trajets prévus en 2012	Nb de trajets réalisés en 2012	Coefficient mensuel de remplissage moyen	Rotations annulées	Retard > 15 mn
Belle-Ile-en-Mer	6 844	6 765	29 %	1,2 %	0,7 %
Groix	4 348	4 342	26 %	0,1 %	0,2 %
Houat	2 153	2 069	28 %	2 %	2 %
Hoëdic	2 189	2 105	28 %	2 %	2 %
Total	15 534	15 281			

15 281 trajets ont été effectués en 2012 contre 15 107 en 2011. 99 % des rotations prévues ont été effectuées. Le niveau d'exigence de 98 %, tel que défini au contrat, est bien respecté.

B - LE TRAFIC EN SYNTHÈSE

Lignes	Total trafic passagers			Total trafic véhicules		
	2011	2012	Évolution	2011	2012	Évolution
Quiberon/Le Palais	845 222	821 506	- 2,8 %	126 554	125 782	- 0,6 %
Lorient/Groix	453 691	435 505	- 4 %	38 892	39 770	2,3 %
Quiberon/Houat/Hoëdic	131 090	128 221	- 2,2 %	180	205	13,9 %
Quiberon/Sauzon	2 337	2 036	- 12,9 %	/	/	/
Totaux	1 432 340	1 387 268	- 3,1 %	165 626	165 757	0,1 %

Malgré un 1^{er} trimestre plutôt optimiste avec une très légère progression de trafic observé au 31 mars, le trafic passagers a baissé de 3,1 % en 2012 par rapport à 2011. Il revient au niveau de celui de 2010.

L'effet printemps pluvieux a creusé désavantageusement l'écart de trafic avec 2011, pour atteindre jusqu'à - 6 % au 31 juillet mais une arrière-saison en progression a permis d'amortir la baisse.

Cependant, pour l'année 2012, toutes les lignes sont en recul. C'est la ligne Lorient / Groix qui accuse la diminution la plus marquée avec - 4 % de trafic passagers contre - 2,8 % pour la ligne Quiberon / Belle-Ile-en-Mer. Quant à la ligne de Houat / Hoëdic, elle voit son trafic diminuer pour la seconde année consécutive et ce à hauteur de - 2,2 % contre - 1,3 % en 2011.

Ce retrait annuel qui correspond à environ 22 500 passagers peut s'expliquer de la façon suivante :

- un printemps très pluvieux associé à un mois de juillet plutôt maussade explique le recul de trafic annuel qui a subi de nombreuses annulations de passages ;
- l'augmentation de la TVA passée de 5,5 % à 7 % au 1^{er} janvier 2012 et la taxe dite "Barnier" désormais applicable toute l'année et non plus durant la haute saison, ces deux taxes ayant été répercutées sur le prix du billet ;
- le contexte économique peu porteur.

Les passages véhicules 2012 sont comparables à 2011 à quelques unités près. Le niveau de 2012 avec 165 757 unités, constitue même la meilleure performance depuis le début de la DSP en 2008.

Dans le détail par ligne, Groix progresse légèrement (+ 2,3 %) tandis que le trafic vers Belle-Ile-en-Mer s'est légèrement tassé (- 0,6 %).

C – QUALITÉ DE SERVICE

La compagnie veille au bon niveau d'entretien et de propreté des navires en s'assurant des conditions adéquates : durée des escales, sensibilisation du personnel, mise en place d'un système de Karcher centralisé sur le navire Bangor à l'identique du navire de Groix.

En conclusion, concernant les caractéristiques du service, le nombre de trajets effectués et les exigences de la qualité et de la sécurité de la réalisation des dessertes maritimes ainsi que l'entretien des navires sont conformes aux attentes du délégant et aux éléments du contrat.

II - LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (HORS TVA)

Le chiffre d'affaires pour l'année 2012, hors compensation financière, s'élève à 19,603 M€, en recul de 0,7 % par rapport à 2011 (19,736 M€).

Ce recul du chiffre d'affaires provient de la baisse de la fréquentation des piétons de près de 3 %, malgré une stabilité du trafic des véhicules. Cette baisse constatée sur le trafic n'est pas compensée par la revalorisation tarifaire de 2,3 % opérée entre 2011 et 2012.

L'évolution du chiffre d'affaires par nature d'activité se répartit entre :

- les passagers - 1,8 %
- les véhicules + 0,7 %
- les marchandises + 0,7 %
- les produits accessoires + 28,6 %

Les charges de la DSP s'élèvent à 21,184 M€ en 2012 contre 20,609 M€ en 2011, en hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Les évolutions sont toutefois contrastées.

Les dépenses de "carburants" ont augmenté de près de 13 % par rapport à 2011 et s'élèvent à 2 243 K€, soit un surcoût de plus de 250 K€ sous l'effet :

- des prix : hausse de l'ordre de 11 % du prix du carburant (0,69 € le litre en 2012, contre 0,62 € en 2011 et 0,47 € en 2010) ;
- du volume : augmentation de la consommation globale de carburant entre 2011 et 2012 de près de 50 m³, du fait notamment de la hausse du nombre de rotations, en particulier sur Belle-Ile-en-Mer en mi-saison (+ 87 rotations par rapport à 2011).

Les dépenses d'entretien des navires s'élèvent à 1 643 K€, soit + 20 K€ par rapport à 2011, mais ce poste de dépenses cache des évolutions contrastées à savoir :

- une hausse des coûts des arrêts techniques (+ 120 K€) portée notamment par des coûts plus élevés sur le Dravanteg, le Melvan et l'Acadie ;
- une baisse du coût d'entretien (- 100 K€), résultat de l'absence d'avarie majeure en 2012 et des premiers effets bénéfiques de la politique de maintenance préventive mise en oeuvre par la Compagnie Océane.

Les dépenses d'approvisionnement des navires ont quant à elles augmenté de près de 40 K€ sans explication identifiée de la part du délégataire, qui a sensibilisé son personnel à cette problématique.

Les charges de personnel en 2012 s'élèvent à 12 165 K€, répartis entre les navigants pour 6 474 K€ (soit + 2,7 %) et les sédentaires pour 5 691 K€ (soit + 2,4 %), ce qui représente une progression de 303 K€ par rapport 2011. Cette évolution est issue des négociations annuelles et de charges diverses de personnel (indemnités pour cause d'inaptitude et de départ à la retraite)

pour 60 K€, malgré l'évolution contrastée du nombre d' "équivalent temps plein" : - 5,2 navigants et + 3,3 sédentaires par rapport à 2011.

Le poste taxes portuaires et taxe Barnier proportionnel au trafic et au chiffre d'affaires en recul en 2012, a augmenté du fait de l'extension de la taxe Barnier sur l'ensemble de l'année.

Les charges d'amortissement et locations des navires sont quasi-stables entre 2011 et 2012, à la suite de la mise en service des 2 nouveaux navires en 2010. Il convient de rappeler qu'une contribution financière complémentaire est perçue au titre de l'exploitation du navire "Kerdonis".

Les dépenses de marketing et communication sont en recul de près de 80 K€ par rapport à 2011, mais le niveau des dépenses de 2012 est conforme au niveau des années précédentes ; l'année 2011 ayant supporté des coûts exceptionnels et non récurrents.

Les frais généraux, correspondant aux coûts de fonctionnement des services à terre, sont en recul de près de 8 % (- 146 K€ par rapport à 2011), dont une partie est uniquement le fait d'un reclassement de charges au sein du poste assurances des navires (70 K€).

La contribution financière versée par le département, variable sur la durée du contrat, n'est pas liée aux résultats d'exploitation. Le montant définitif s'élève à 320 K€ HT (soit 359 K€ TTC) au titre de l'année 2012. Il intègre, d'une part, la contribution financière forfaitaire actualisée, et d'autre part, le montant complémentaire prévu au titre de la levée de l'option 2 du contrat et de l'exploitation du Kerdonis. Pour rappel, la contribution financière du département était de 346 K€ HT en 2011 ; la contribution cumulée depuis 2008 s'élève à 2,7 M€ HT, soit 3 M€ TTC.

Le résultat de la DSP pour l'année 2012 se solde par une nouvelle perte (avant taxe au tonnage) de 1 259 017 € contre un déficit de 528 380 € en 2011, soit une dégradation importante d'environ 731 K€. L'exercice 2012 a tout particulièrement subi un effet de ciseau défavorable entre, d'une part, la baisse de la fréquentation et donc du chiffre d'affaires correspondant malgré l'augmentation des tarifs et, d'autre part, l'évolution des charges d'exploitation notamment les dépenses de carburants et de personnel. A cela s'ajoute un environnement fiscal venant peser défavorablement sur l'activité, notamment la hausse de la TVA et l'instauration annuelle de la taxe Barnier.

Il en résulte pour la Compagnie Océane un résultat net, après impôt, déficitaire de 1 251 746 € en 2012, contre un déficit de 523 828 € en 2011. Depuis 2008, les pertes cumulées s'élèvent à - 5 817 K€.

III - FAITS MARQUANTS

Depuis le début de la DSP, Véolia Transport devenu Transdev, actionnaire unique de la Compagnie Océane, a reconstitué à trois reprises les capitaux propres de la société, pour couvrir les pertes d'exploitation de la délégation. Ces recapitalisations successives d'un montant cumulé de 4 960 M€ vont être complétées par une nouvelle recapitalisation prévue en 2013, d'un montant de 1,2 M€ afin de reconstituer les capitaux propres à hauteur du capital social, qui s'élève à 290 000 € fin 2012.

Cette DSP s'achevant fin 2014, nous devons être très attentifs à l'élaboration du futur cahier des charges pour éviter un dérapage excessif de la contribution du département, qui s'ajoute notamment au coût des navires dont nous sommes propriétaires.

En conclusion, il vous est proposé :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

de donner acte à M. le président de sa communication sur l'analyse de la délégation de service public pour la desserte maritime des îles du large au titre de l'exercice 2012.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Goulard', written in a cursive style.

François GOULARD